

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 28 octobre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI – La City – 2 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 20h42.

Etaient présents : Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. François BOUSSO, M. Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : M. Pascal ROUTHIER, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, M. Christophe LIME, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Anne BENEDETTO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE

Prolongation de la convention tripartite de mise à disposition de la mallette énergie – avenant n°2

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Signée le 12 janvier 2017, la convention tripartite Ville de Besançon – Grand Besançon Métropole (GBM) – Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB) permet l'extension du service bisontin de prêt de la mallette énergie aux deux autres territoires.

Prenant fin début 2022, il est proposé de prolonger la convention de prêt de la mallette énergie avec la CCDB jusqu'au 30 mai 2023.

I. Contexte

Le service de prêt de la mallette énergie de la Ville de Besançon a fait l'objet d'une extension, par délibération du 7 novembre 2016, aux habitants de Grand Besançon Métropole (GBM), de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB) et aux agents des trois entités (Ville-CCAS, GBM et CCDB). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un programme global d'actions permettant de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques. Il participe à la dynamique du Territoire à Energie Positive (TEPOS) et à la valorisation du label Cit'ergie.

Pour ce faire, une convention tripartite a été signée le 12 janvier 2017, pour une durée de 5 ans, soit un terme prévisionnel au 11 janvier 2022.

II. Prolongation de la convention

Un avenant à la convention du service de prêt de la mallette énergie, (délibération du 15 novembre 2018), a été signé afin de prendre acte de l'évolution du périmètre d'application de la CCDB.

Conformément aux nécessités de continuité de service, et dans la perspective d'une nouvelle convention, il est proposé un avenant n°2 à la convention de service de prêt de la mallette énergie pour prolonger sa durée jusqu'en juin 2023.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur la proposition de prolongement de la convention via la signature d'un avenant n°2 ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite Ville-GBM-CCDB du service de prêt de la mallette énergie, annexé au rapport.**

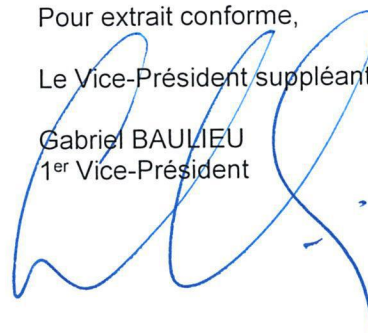
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Convention tripartite
de prêt de la mallette énergie
Ville de Besançon – GBM – CCDB

AVENANT N° 2

A- Les contractants

Entre :

Ville de Besançon
2 rue Mégevand
25034 Besançon Cedex

Et :

Grand Besançon Métropole (GBM)
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Et :

Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB)
4 rue des Terreaux – BP 44095
25110 Baume-les-Dames Cedex

B- Objet de la convention

Convention d'extension d'un service de prêt de la mallette énergie à la population, de GBM, de la CCDB et aux agents des collectivités.

C- Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de prolonger la durée de la convention du 11 janvier 2022 au 30 mai 2023.

D- Signatures des parties

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Besançon La Maire	Pour le Grand Besançon, Le 1 ^{er} Vice-Président	Pour la Communauté de Communes Doubs Baumois, Le Vice-Président
Anne VIGNOT	Gabriel BAULIEU	Jean-Luc PAUTHIER